

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 5 OCTOBRE 2011****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 5 octobre 2011*

Aujourd'hui, à quinze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 89 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.